



SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 19 mai 2009, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présents : Monsieur le conseiller Vincent Chatel
 Monsieur le conseiller Ronald Cormier
 Monsieur le conseiller Charles-André Fortier
 Madame la conseillère Thérèse Gatien
 Monsieur le conseiller Kevin Vocino

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André J. Côté

Est aussi présente : Madame Carole Lemaire, greffière

Est absent : Monsieur le conseiller Normand Dyotte

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

09-05-18 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté, avec l'ajout au point 22 « Divers » du sujet suivant :

- 22) Développement domiciliaire « Île de France », phase 4, rue de Duneau
1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption – procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mai 2009
 3. Aide financière – CLD de Roussillon
 4. Délégation de compétence à la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie et autorisation de signature – convention concernant l'application du règlement de la Communauté métropolitaine de Montréal sur l'assainissement des eaux
 5. Autorisation signature – renouvellement bail – édifice du 8, chemin Saint-François-Xavier, Candiac

6. Autorisation signature – renouvellement bail – édifice du 4, boulevard Montcalm Sud, local 200, Candiac
7. Autorisation signature – renouvellement bail – édifice du 4, boulevard Montcalm Sud, local 220, Candiac
8. Autorisation signature – renouvellement bail – édifice du 4, boulevard Montcalm Sud, local 235, Candiac
9. Approbation – comptes à payer – avril 2009
10. Approbation – dépenses incompressibles – avril 2009
11. Dépôt de l'état de la situation budgétaire au 30 avril 2009
12. Embauche col bleu surnuméraire – homme à tout faire, division Travaux publics, Services techniques – année 2009
13. Embauche étudiants – préposé aux travaux publics, Services techniques – saison estivale 2009
14. Désignation d'un responsable et autorisation de présenter une demande d'aide financière – programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO)
15. Approbation – plans d'implantation et d'intégration architecturale – CCU du 14 mai 2009
16. Embauche étudiants – Service des loisirs – saison estivale 2009
17. Emprunt temporaire – règlement 1197 décrétant un emprunt au montant de 1 200 000 \$ pour l'aménagement d'un amphithéâtre extérieur au parc de la Promenade
18. Emprunt temporaire – règlement 1220 décrétant un emprunt de 4 432 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection du chemin Haendel, entre le chemin Saint-François-Xavier et l'avenue Hébert
19. Adoption – règlement 1212 décrétant un emprunt de 680 000 \$ pour défrayer le coût des travaux de construction d'un tronçon de la conduite d'aqueduc intermunicipale sur le territoire de ville Sainte-Catherine
20. Règlement 1226 modifiant le règlement de lotissement 556 afin de définir la largeur des voies locales à 13,50 mètres pour les rues de Dieppe et de Drubec
 - Assemblée publique de consultation
 - Adoption du règlement
21. Adoption premier projet – règlement 1227 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone I04-411 pour agrandir la zone I04-414
22. Divers
23. Parole au public
24. Levée de la séance

**09-05-19 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 5 MAI 2009**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mai 2009 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mai 2009.

09-05-20 AIDE FINANCIÈRE – CLD DE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du CLD de Roussillon dans le cadre des « Grands prix de l'entrepreneuriat de Roussillon, édition 2009 »;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement a pour objectif de mettre en valeur les entreprises œuvrant sur le territoire, qui se sont différenciées par la qualité de leur gestion et par leur apport à l'emploi et à l'économie locale;

CONSIDÉRANT QUE le Gala reconnaissance permet au Centre local de développement (CLD) de Roussillon de soutenir les efforts de développement des entreprises existantes, favoriser la création de nouvelles entreprises et rendre hommage à des entrepreneures et entrepreneurs qui se sont distingués par leur apport au développement de l'économie sur le territoire de Roussillon;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde une aide financière de 1 500 \$ au CLD de Roussillon pour la sixième édition des « Grands prix de l'entrepreneuriat de Roussillon, édition 2009 » et autorise l'achat de six billets au coût de 90 \$ chacun pour la participation à l'évènement;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-971, subvention organisme.

09-05-21 DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE ET AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL SUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a adopté un règlement sur l'assainissement des eaux et que ce règlement s'applique pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la CMM a délégué l'application de ce règlement aux municipalités en vertu d'une convention;

CONSIDÉRANT QUE les Villes de Candiac, Delson, La Prairie, Saint-Constant et Sainte-Catherine désirent subdéléguer à la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie (RAEBL) les compétences et les pouvoirs mentionnés au règlement de la CMM sur l'assainissement des eaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac délègue à la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie (RAEBL) ses compétences et pouvoirs pour l'application du règlement de la CMM sur l'assainissement des eaux, en ce qui a trait à tous les immeubles industriels situés sur le territoire de la Ville de Candiac, et accepte les clauses contenues à la convention à intervenir avec la RAEBL à cet effet;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention.

09-05-22 AUTORISATION SIGNATURE – RENOUVELLEMENT BAIL – ÉDIFICE DU 8, CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER, CANDIAC

CONSIDÉRANT QUE le bail intervenu avec le Centre de bénévolat de la Rive-sud, représenté par madame Josée Dugas, directrice générale, vient à échéance le 30 juin 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le renouvellement du bail du Centre de bénévolat de la Rive-sud, pour la location de l'immeuble du 8, chemin Saint-François-Xavier, d'une superficie de 2109 pieds carrés, pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2012;

QUE le maire André J. Côté, ou en cas d'incapacité le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Candiac, le bail à intervenir avec madame Josée Dugas.

**09-05-23 AUTORISATION SIGNATURE – RENOUELEMENT BAIL – ÉDIFICE
DU 4, BOULEVARD MONTCALM SUD, LOCAL 200, CANDIAC**

CONSIDÉRANT QUE le bail intervenu avec Yves Thériault M.H. enr., vient à échéance le 30 juin 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le renouvellement du bail de monsieur Yves Thériault, commerçant, pour la location du local 200 de l'immeuble du 4, boulevard Montcalm Sud, d'une superficie de 352 pieds carrés, pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2012;

QUE le maire André J. Côté, ou en cas d'incapacité le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Candiac, le bail à intervenir avec monsieur Yves Thériault.

**09-05-24 AUTORISATION SIGNATURE – RENOUELEMENT BAIL – ÉDIFICE
DU 4, BOULEVARD MONTCALM SUD, LOCAL 220, CANDIAC**

CONSIDÉRANT QUE le bail intervenu avec monsieur Yvan Poulin, comptable général licencié, vient à échéance le 30 juin 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le renouvellement du bail de monsieur Yvan Poulin, comptable général licencié, pour la location du local 220 de l'immeuble du 4, boulevard Montcalm Sud, d'une superficie de 499 pieds carrés, pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2012;

QUE le maire André J. Côté, ou en cas d'incapacité le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Candiac, le bail à intervenir avec monsieur Yvan Poulin.

**09-05-25 AUTORISATION SIGNATURE – RENOUELEMENT BAIL – ÉDIFICE
DU 4, BOULEVARD MONTCALM SUD, LOCAL 235, CANDIAC**

CONSIDÉRANT QUE le bail intervenu avec Genesis Marketing inc., représenté par monsieur Marc A. Bérard, président, vient à échéance le 30 juin 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le renouvellement du bail de Genesis Marketing inc., pour la location du local 235 de l'immeuble du 4, boulevard Montcalm Sud, d'une superficie de 590 pieds carrés, pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2012;

QUE le maire André J. Côté, ou en cas d'incapacité le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Candiac, le bail à intervenir avec monsieur Marc A. Bérard.

09-05-26 APPROBATION – COMPTES À PAYER – AVRIL 2009

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le Service des finances et de l'informatique de la Ville concernant la liste des comptes à payer du mois d'avril 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la liste des comptes à payer du mois d'avril 2009 remise en copie à chacun des membres du conseil;

QUE le trésorier ou en cas d'incapacité d'agir la trésorière adjointe soit autorisé à effectuer le paiement de ces comptes pour le mois d'avril 2009 à même les disponibilités des activités financières pour une somme de 456 155,64 \$ et à même les disponibilités des activités d'investissement pour une somme de 216 527,79 \$, le tout pour un total de 672 683,43 \$.

09-05-27 APPROBATION – DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – AVRIL 2009

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des dépenses incompressibles, tel qu'il est prévu au règlement 1128, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte la liste des dépenses incompressibles effectuées durant le mois d'avril 2009 représentant une somme de 928 836,98 \$.

**09-05-28 DÉPÔT DE L'ÉTAT DE LA SITUATION BUDGÉTAIRE
AU 30 AVRIL 2009**

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil prennent acte du dépôt de l'état comparatif des résultats et de l'état comparatif des prévisions budgétaires pour la période terminée le 30 avril 2009.

**09-05-29 EMBAUCHE COL BLEU SURNUMÉRAIRE – HOMME À TOUT FAIRE,
DIVISION TRAVAUX PUBLICS, SERVICES TECHNIQUES –
ANNÉE 2009**

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail ainsi que la période de vacances durant la période estivale à la division Travaux publics, Services techniques, nécessitent de procéder à l'embauche de ressources supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche de madame Christine Girard, au poste d'homme à tout faire, col bleu surnuméraire, division Travaux publics, Services techniques, pour la période du 19 mai au 30 octobre 2009, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Girard soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-02-116.

**09-05-30 EMBAUCHE ÉTUDIANTS – PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS,
SERVICES TECHNIQUES – SAISON ESTIVALE 2009**

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'étudiants durant la période estivale afin d'offrir des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il est d'usage de réembaucher les étudiants ayant fourni une prestation de travail satisfaisante l'année précédente, en plus d'embaucher de nouveaux étudiants pour combler les effectifs requis;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'éligibilités ont été respectés;

CONSIDÉRANT QUE nous avons rencontré chacun des candidats sélectionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche des étudiants dont les noms apparaissent ci-dessous, au poste de préposé aux travaux publics, Services techniques, pour la période de mai à août 2009;

Sean Copeman	Catherine Décarie	Simon Duval Demers
Mélodie Guibeau-Gingras	Charles-Étienne Hébert	Marc-André Hébert
James Johnson	Virginie Langevin	Roxanne Lemieux
Ryan Martin	Sarah Power	Cédric Sarno
Benoit Verreau Gatineau	Jérémy Vocino-Montpetit	

QUE ces étudiants soient rémunérés selon le taux horaire prévu à la grille salariale 2009 des employés étudiants adoptée par la résolution 09-03-43;

QUE les deniers requis au paiement des salaires soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-02-117.

09-05-31 DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE ET AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES (PRECO)

CONSIDÉRANT QUE le programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) permet aux municipalités de réaliser des travaux de réhabilitation ou de remplacement de conduites de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées grâce à une aide financière des gouvernements du Canada et du Québec;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de procéder à une demande de subvention à ce programme (PRECO);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac désigne monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur des Services techniques, pour agir à titre de responsable de la Ville de Candiac auprès du Ministère,

dans le cadre du programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO);

QUE monsieur Vigneault, soit autorisé à présenter au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), une demande d'aide financière dans le cadre du programme (PRECO) et que ce dernier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis à cet effet.

09-05-32 APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 14 MAI 2009

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction et de lotissement déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 14 mai 2009 et recommande au conseil municipal d'approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2009-05-02	H03-334	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 164, ave des Flandres sur le lot 4 145 546
CCU-2009-05-03	H03-334	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 166, ave des Flandres sur le lot 4 145 545
CCU-2009-05-05	H03-333	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 34, rue Fleury sur le lot 3 965 044
CCU-2009-05-08	H06-634	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 6, rue de Séville sur le lot 4 028 558

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2009-05-09	H06-628	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 5, rue de Sorrente sur le lot 3 574 389

PERMIS DE MODIFICATION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2009-05-01	H06-614	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la modification (remplacement du revêtement extérieur) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 1, avenue Baffin sur le lot 2 096 773
CCU-2009-05-06	H03-307	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la modification (remplacement du revêtement extérieur) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 36, avenue Hermes sur le lot 2 093 653

PERMIS AFFICHAGE		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2009-05-07	C05-527 et C04-524	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'installation d'une enseigne détachée communautaire pour un bâtiment de type commercial sis au 180/210 boulevard Jean-Leman sur les lots 4 389 089 et 4 242 998

09-05-33 EMBAUCHE ÉTUDIANTS – SERVICE DES LOISIRS – SAISON ESTIVALE 2009

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'étudiants durant la période estivale afin d'offrir des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il est d'usage de réembaucher les étudiants ayant fourni une prestation de travail satisfaisante l'année précédente, en plus d'embaucher de nouveaux étudiants pour combler les effectifs requis;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'éligibilités ont été respectés;

CONSIDÉRANT QUE nous avons rencontré chacun des candidats sélectionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche des étudiants dont les noms apparaissent ci-dessous, pour le Service des loisirs, pour la période de mai à septembre 2009;

Nom	Titre	poste budgétaire
Vanessa Pouliot-Payeur	camp de jour - accompagnateur	02-701-59-117
Jo-Annie Yelle	camp de jour - accompagnateur	02-701-59-117
Julie Auger	camp de jour - animateur	02-701-59-117
David Beaulieu	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Mathieu DesRoches	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Marc-Olivier Filiatrault-Gagné	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Valérie Giguère	camp de jour - animateur	02-701-59-117

Nom	Titre	poste budgétaire
Philippe Leblanc	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Maxime Leggett-Tremblay	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Julie Murray Desrosiers	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Valérie Pilon	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Frédéric Power	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Julie Prévost	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Charles-Étienne Raymond Parent	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Mélanie Roldan	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Philippe Ryan Giroux	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Jean Sasseville	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Laura-Suzanne Soares	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Jolène Thibert	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Ariane Vaillancourt	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Maxime Valcourt	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Laurence Brunet	natation - coordonnateur	02-701-41-117
Mathieu Petit	coordonnateur des parcs	02-701-51-117
Mickael Abandonato	préposé aux parcs	02-701-51-117
Julien Ébacher	préposé aux parcs	02-701-51-117
Marc-Olivier Filiatrault-Gagné	préposé aux parcs	02-701-51-117
Laurent Giasson	préposé aux parcs	02-701-51-117
Alek Godbout	préposé aux parcs	02-701-51-117
Simon Guérin	préposé aux parcs	02-701-51-117
Alexandre Lachance-Clermont	préposé aux parcs	02-701-51-117
Benoit Rivard	préposé aux parcs	02-701-51-117
Bernard Tremblay	préposé aux parcs	02-701-51-117

QUE ces étudiants soient rémunérés selon le taux horaire prévu à la grille salariale 2009 des employés étudiants adoptée par la résolution 09-03-43.

09-05-34 EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1197 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 200 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN AMPHITHÉÂTRE EXTÉRIEUR AU PARC DE LA PROMENADE

CONSIDÉRANT QUE le règlement 1197 décrétant un emprunt au montant de 1 200 000 \$ pour l'aménagement d'un amphithéâtre extérieur au parc de la Promenade, a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) le 28 avril 2009;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le trésorier ou la trésorière adjointe soit autorisé à contracter un emprunt temporaire au montant de 1 200 000 \$ au moyen de billets remboursables à demande ou par acceptation bancaire, pour et au nom de la Ville de Candiac, à la Banque Royale du Canada, succursale de Candiac;

QUE le maire André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et le trésorier ou en cas d'incapacité d'agir la trésorière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires à cet effet.

09-05-35 EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1220 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 4 432 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN HAENDEL, ENTRE LE CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER ET L'AVENUE HÉBERT

CONSIDÉRANT QUE le règlement 1220 décrétant un emprunt de 4 432 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection du chemin Haendel, entre le chemin Saint-François-Xavier et l'avenue Hébert, a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) le 28 avril 2009;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le trésorier ou la trésorière adjointe soit autorisé à contracter un emprunt temporaire au montant de 4 432 000 \$ au moyen de billets remboursables à demande ou par acceptation bancaire, pour et au nom de la Ville de Candiac, à la Banque Royale du Canada, succursale de Candiac;

QUE le maire André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et le trésorier ou en cas d'incapacité d'agir la trésorière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires à cet effet.

09-05-36 ADOPTION – RÈGLEMENT 1212 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 680 000 \$ POUR DÉFRAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN TRONÇON DE LA CONDUITE D'AQUEDUC INTERMUNICIPALE SUR LE TERRITOIRE DE VILLE SAINTE-CATHERINE

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 5 mai 2009, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1212 décrétant un emprunt de 680 000 \$ pour défrayer le coût des travaux de construction d'un tronçon de la conduite d'aqueduc intermunicipale sur le territoire de ville Sainte-Catherine, soit adopté;

QUE la tenue du registre soit fixée au 1^{er} juin 2009;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**09-05-37 RÈGLEMENT 1226 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT
556 AFIN DE DÉFINIR LA LARGEUR DES VOIES LOCALES
À 13,50 MÈTRES POUR LES RUES DE DIEPPE ET DE DRUBEC**

a) Assemblée publique de consultation :

Monsieur le maire André J. Côté explique aux personnes présentes l'objet du projet de règlement 1226;

Par la suite, monsieur Côté invite les personnes qui désirent s'exprimer à se faire entendre;

Aucune intervention.

b) Adoption du règlement :

CONSIDÉRANT QUE le projet du règlement modifiant le règlement de lotissement 556 afin de définir la largeur des voies locales à 13,50 mètres pour les rues de Dieppe et de Drubec, a été adopté à la séance du 5 mai 2009;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 19 mai 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le règlement 1226 modifiant le règlement de lotissement 556 afin de définir la largeur des voies locales à 13,50 mètres pour les rues de Dieppe et de Drubec;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**09-05-38 ADOPTION PREMIER PROJET – RÈGLEMENT 1227 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE
LA ZONE I04-411 POUR AGRANDIR LA ZONE I04-414**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance extraordinaire tenue le 5 mai 2009, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1227 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone I04-411 pour agrandir la zone I04-414, soit adopté;

QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée au 1^{er} juin 2009 à 19 heures, ou à toute autre date fixée par la greffière.

09-05-39 DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE CANDIAC SUR LE GOLF, « ÎLE DE FRANCE », PHASE 4, RUE DE DUNEAU

CONSIDÉRANT QUE Le Groupe Maison Candiac inc. souhaite réaliser la phase 4 du projet Candiac sur le Golf et que la Ville de Candiac appuie sa démarche;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de la phase 4 nécessite l'émission d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vertu du paragraphe 22 (2) de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a fait l'objet d'un certificat de conformité à la réglementation municipale de la Ville de Candiac;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir l'émission d'un certificat d'autorisation, le promoteur, Le Groupe Maison Candiac inc., a déposé un plan de conservation du milieu naturel de certaines surfaces de milieux humides situés sur les lots 2 698 299, 1 914 115 et 3 281 303 du cadastre du Québec, comprenant la création de deux pôles de conservation de milieux humides, le tout tel que préparé par Biome Environnement;

CONSIDÉRANT QUE les lots énumérés ci-dessus font présentement partie de la Municipalité de Saint-Philippe, toutefois ils font l'objet d'une procédure d'annexion et seront sous la juridiction de la Ville de Candiac incessamment;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a pris connaissance du plan de conservation du milieu naturel et de la création des deux pôles de conservation mentionnés ci-dessus;

CONSIDÉRANT QUE Le Groupe Maison Candiac s'engage à céder à la Ville de Candiac les portions de lots formant le pôle de conservation numéro 1 et le fossé reliant celui-ci à la rivière Saint-Jacques et de faire de même ultérieurement avec les portions de lot formant le pôle numéro 2;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac accepte les cessions mentionnées au paragraphe précédent, qui seront conclus dès que les procédures d'annexion seront complétées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville s'engage, lorsque le processus d'annexion sera complété, à :

Accepter les terrains qui sont présentement la propriété du Groupe Maison Candiac inc. situés sur le lot 2 698 299 du cadastre du Québec formant le pôle de conservation numéro 1 décrit dans le plan de conservation du milieu naturel de Biome Environnement, incluant le fossé reliant ce pôle à la rivière Saint-Jacques après avoir été aménagé conformément aux ententes intervenues avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

Garantir que ces terrains soient zonés « Conservation » de manière à en protéger l'intégralité et à contribuer à la survie de la rainette faux-grillon de l'Ouest qu'on y retrouve;

Interdire dans cette zone de « Conservation » la construction ou la mise en place de bâtiment, d'équipement de jeu, place de stationnement ou d'équipement incompatible avec la vocation de conservation;

Finaliser une entente à ce propos avec Le Groupe Maison Candiac inc., dans les 90 jours suivant la fin du processus d'annexion du lot 2 698 299 du cadastre du Québec, à la Ville de Candiac.

**Monsieur le maire André J. Côté invite les citoyens présents
à la période de questions.**

* * *

Six (6) personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

09-05-40 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 20 h 05.

ANDRÉ J. CÔTÉ
Maire

CAROLE LEMAIRE
Greffière